

## + La formation par l'apprentissage



### *Devenez ingénieur Centralien par la voie de l'alternance*

**Faire le choix de la formation en alternance à Centrale Marseille, c'est :**

Obtenir le diplôme d'ingénieur Centralien en 3 ans

Appartenir à la même promotion que les autres élèves et participer pleinement à la vie associative

Bénéficier d'une expérience professionnelle de 3 ans

Pouvoir confronter la théorie à la pratique en entreprise au plus tôt

Disposer de moyens pour financer ses études

Profiter d'un véritable avantage concurrentiel lors de la première embauche grâce à l'expérience professionnelle et la culture d'un secteur d'activité

Tirer parti de cette expérience reconnue par la validation de 12 trimestres de retraite.

- + **Apprentis** : élèves ayant intégré Centrale Marseille par les concours Centrale-Supélec, ATS ou le recrutement CASTIng
- + **Démarrage** : 1<sup>er</sup> octobre
- + **Durée** : 3 ans / 1 800 h de formation
- + **Rémunération de l'apprenti par l'entreprise** dès la première année, entre 750 € et 1 300 € par mois
- + Dispense des **droits d'inscriptions** à l'école
- + **Effectif** : 10 à 18 élèves ingénieurs par promotion

Depuis la rentrée 2013, l'École Centrale de Marseille, en partenariat avec le CFA Épure Méditerranée, offre l'opportunité à ses élèves ingénieurs de poursuivre leur scolarité en alternance en entreprise.

Ce cursus de formation en alternance, comme le cursus classique d'ingénieur Centralien, s'effectue sur 3 ans. Le diplôme obtenu est le même que celui des autres élèves ingénieurs Centraliens et les enseignements sont communs ou similaires.

L'élève ingénieur partage son temps entre Centrale Marseille et l'entreprise.

Il a un statut de salarié, tout en restant élève de l'École Centrale de Marseille.

Il bénéficie d'un encadrement pédagogique spécifique en étant suivi par un tuteur à l'école et d'un encadrement professionnel par un maître d'apprentissage en entreprise qui l'accompagne tout au long de ses missions.

L'inscription au cursus de formation par l'alternance se fait dès la rentrée. Vous avez alors 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage, avant le 1<sup>er</sup> décembre. Nous vous aidons à trouver une entreprise d'accueil.

Les rythmes de l'alternance école/entreprise évoluent durant le cursus de l'ingénieur Centralien :

- + des périodes régulières pendant le Tronc Commun (5 semaines à l'école, 4 semaines en entreprise),
- + deux longues périodes en entreprise au semestre 8 (avec 9 semaines minimum à l'étranger),
- + de courtes périodes en entreprise en 3<sup>e</sup> année durant le semestre 9 permettant de préparer le Travail de Fin d'Étude (entreprise), d'une durée de 6 mois minimum.

↓ Début apprentissage

	Septembre					Octobre					Novembre					Décembre					Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août					Septembre				
1 A	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35													
											T E M P S															1																																							

29 semaines école (tronc commun)

23 semaines entreprise (dont 5 semaines congés payés)

	Septembre					Octobre					Novembre					Décembre					Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août					Septembre				
2 A	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35												
	T E M P S					1										Période à l'étranger					T E M P S					2																																							

22 semaines école

31 semaines entreprise (dont 9 à l'étranger et 5 semaines congés payés)

	Septembre					Octobre					Novembre					Décembre					Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août					Septembre				
3 A	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39									
						T E M P S					1					2					3																																												

21 semaines école (options d'approfondissement)

35 semaines entreprise (dont 5 semaines congés payés)

↑ Fin apprentissage

Légende  Périodes à l'école  Périodes en entreprise  Période à l'étranger de 9 semaines, à positionner dans une des périodes en entreprise

Schéma indicatif de l'alternance

### Les dates clefs en 2014

**Début septembre** : présentation détaillée de l'apprentissage aux nouveaux intégrés à Centrale Marseille

**9 septembre** : début de la formation accélérée aux techniques de recherche d'emploi pour les élèves volontaires

**3<sup>e</sup> semaine de septembre** : mini forum apprentissage en présence des entreprises avec speed dating RH

**1<sup>er</sup> octobre** : démarrage officiel de l'apprentissage

**30 novembre** : date limite de signature des contrats d'apprentissage de 3 ans

En collaboration avec



### RESPONSABLE ALTERNANCE

Franck Journeau

franck.journeau@centrale-marseille.fr

Téléphone 04 91 05 44 63

http://formation.centrale-marseille.fr/



### ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Pôle de l'Étoile

Technopôle de Château-Gombert

38, rue Frédéric Joliot-Curie

13451 Marseille Cedex 20

Téléphone +33 (0)4 91 05 45 45

info@centrale-marseille.fr

www.centrale-marseille.fr

CentraleMarseille - EC\_Marseille